

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FACULTE DE LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
DU JEUDI 20 MARS 2003**

M. HERBIN, Directeur de la FLLASH, ouvre la séance à 14H15.

Après avoir pris note des remarques formulées par Mme PETILLON (corrections pages 2 et 3, notamment l'évocation de la différenciation soulevée en questions diverses), le compte-rendu du Conseil d'Administration de la FLLASH du 14 novembre 2002 est voté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

- Renouvellement du Conseil d'Administration de la FLLASH lors des élections des 15 et 16 janvier 2003 :

- Renouvellement complet pour le collège des usagers (9 sièges) :

Ont été élus : Clémentine BLANC, Thomas CHAHRI, Yann DUVIVIER, Marie GAYDA, Anne JEANNIN, Jean-François KETTERER, Ingrid LOUAKED, Annabelle MERCIER, Vanessa MICHAUX.

- Renouvellement partiel pour les collèges A (2 sièges) et B (1 siège) des enseignants :

Ont été élus : Collège A : Madeleine DESCARGUES-GRANT et Agnès SPIQUEL
Collège B : Karl ZIEGER.

- Cette année, il y a 3 postes d'Enseignants-Chercheurs au recrutement à la FLLASH : 2 MCF en 14^{ème} section (espagnol) et 1 MCF en 18^{ème} section (arts plastiques), et un poste AITOS à pourvoir à Ronzier : technicien en BAP F (multimédia/audiovisuel, spécialisé en informatique).

- Un classement des universités françaises selon différents critères a été publié par le Nouvel Observateur.

- La Journée Portes Ouvertes aura lieu le samedi 22 mars 2003.

- M. HERBIN rappelle qu'à l'occasion de la journée des Imprévus (jeudi 3 avril 2003), les enseignements ne sont pas supprimés.

- Bilan des examens de janvier 2003 : ils se sont bien déroulés compte tenu des nouvelles contraintes engendrées par la réforme, grâce notamment à la programmation des CTA (Contrôles Terminaux Anticipés).

- Un débat sur la mise en place de la réforme a eu lieu le 3 mars 2003 entre le Président de l'UVHC et les étudiants et enseignants de la FLLASH : débat que l'on peut considérer dans l'ensemble comme positif dans la mesure où quelques points de la réforme ont pu être expliqués. On déplore seulement la participation de quelques étudiants extérieurs à la FLLASH qui ont cherché à semer le trouble au cours de ce débat.

- En matière d'informatique, le renouvellement de 11 postes de l'administration va permettre un redéploiement pour l'équipement des bureaux des enseignants. Cet investissement a été co-financé par M. MAYEUR à concurrence de 45 000 euros.

- Statistiques inscriptions : au 15/01/2003 nous avons 2 310 étudiants inscrits (contre 2 436 inscrits l'an dernier, soit une baisse de 5,2 %), avec :

- en Lettres Modernes : 98 primo-entrants
- en Histoire : 225 primo-entrants
- en Arts : 89 primo-entrants
- en Allemand : 15 primo-entrants
- en Anglais : 132 primo-entrants
- en Espagnol : 65 primo-entrants
- en LEA Anglais-Allemand : 21 primo-entrants
- en LEA Anglais-Espagnol : 55 primo-entrants

- Le Président de l'UVHC a accordé à la FLLASH une rallonge financière de 45 000 euros pour les heures de soutien aux étudiants : cette somme sera gérée directement par le Président pour le paiement de ces heures.

COMPTE FINANCIER 2002 – DBM – Demandes de subventions

M. HERBIN présente le compte financier distribué aux membres du Conseil.
Le compte financier fait apparaître 538 197,14 euros en recettes et 514 265,44 euros en dépenses, soit un résultat positif de 23 931,70 euros.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

La DBM de 83 000 euros est votée l'unanimité.

UB	903		
CR	DIR		
DEST	FI2		
Recette			
	110	sur réserve	83 000,00 euros
Dépense			
	218	autres immobilisations corporelles	45 000,00 euros
	65882	prestations internes	38 000,00 euros

- **les subventions suivantes sont votées à l'unanimité :**

- 750 euros pour l'Association CLAVE (Club des Amis Valenciennes de l'Espagnol) : pour l'organisation d'un voyage en Espagne en avril 2003 (le CLAVE ne bénéficie d'aucune subvention car ce n'est pas une corpo : c'est une association essentiellement axée sur le culturel),

- 760 euros pour le colloque organisé sur « Europe / Etats-Unis : évolutions politiques convergentes ? » par M. BEN BARKA (centre de recherche INCA) les 16 et 17 mai 2003 (subvention approuvée par le Conseil Scientifique de la FLLASH du 11 décembre 2002),

- 800 euros pour le colloque organisé sur « l'Image de Salvador Dali » par Mme AMSELEM-SZENDE (centre de recherche CRESLE) les 14 et 15 mai 2003 (subvention approuvée par le Conseil Scientifique de la FLLASH du 11 décembre 2002),

- 760 euros pour le colloque organisé sur « Les Arts d'Orient : les enjeux du rite et du spectaculaire » par M. FERGOMBE (centre de recherche CAMELIA) du 15 au 17 mai 2003 (sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Scientifique de la FLLASH).

M. HIRSCHI insiste sur la nécessité pour tout enseignant organisant un colloque de présenter un budget prévisionnel intégrant les dépenses telles que locaux, personnels, téléphone, affranchissement... notamment pour les demandes de subventions adressées à l'extérieur.

M. HERBIN précise que, depuis un peu plus d'un an, le Ministère et la Région n'accordent plus de subventions.

CONVENTION FLLASH – SCD RELATIVE A LA BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE

Cette convention vise à définir les conditions d'intégration de la Bibliothèque de la FLLASH au sein du SCD (Service Commun de Documentation) de l'UVHC et de préciser les modalités de fonctionnement de la nouvelle Bibliothèque Intégrée (BI FLLASH).

Cette Bibliothèque fonctionnera à l'aide d'un personnel du SCD exerçant à temps complet et de 5 moniteurs étudiants rémunérés par la FLLASH, afin d'assurer une ouverture au public de 47H30 hebdomadaires pendant 28 semaines (ouverture de 8H30 à 18H00 du lundi au vendredi).

Les ouvrages de la BI acquis antérieurement par la FLLASH, à l'époque des 2 bibliothèques de Faculté (en langues et lettres-histoire), restent la propriété de la FLLASH. Pour ce qui est des collections et périodiques, il y a eu un partage entre le SCD et la BI.

M. HERBIN indique que jusqu'à présent la FLLASH accordait environ 30 000 euros par an, répartis sur l'ensemble des départements, pour l'achat de livres. Désormais, cette somme sera gérée par le SCD qui effectuera les achats concernant la FLLASH en matière d'ouvrages ; ce qui impliquera de passer par le marché public au niveau de l'UVHC. Melle DEVULDER précise qu'il existe 2 marchés :

1^{er} marché : ouvrages français (Appel du Livre)

2^{ème} marché : ouvrages étrangers (Dawson)

M. ZIEGER se réjouit de voir la Bibliothèque de Faculté dotée d'un bibliothécaire et incite les enseignants désireux d'acquérir des manuels, notamment pour les concours, à les commander au plus tard en mai prochain pour qu'ils soient disponibles dès septembre.

M. WINTERMEYER souhaite un service spécial pour le CAPES et l'AGREGATION et demande qu'un système de prêt soit prévu à la B.I.

M. GILLES fait remarquer qu'il existe une salle spécifique bien identifiée pour les concours au SCD et que les commandes des enseignants sont traitées en priorité. Lors de la commande, l'enseignant devra préciser si l'achat est à effectuer sur le compte du SCD ou de la BI.

M. BOUCHEZ précise que la BI est une bibliothèque de consultation, par conséquent, ce service de prêt n'est pas prévu (sauf prêts pour des délais très courts). La Commission de la BI-FLLASH pourrait traiter cette question de prêt. Ce service serait essentiel pour les ouvrages disponibles à la BI mais indisponibles au SCD.

Mme SPIQUEL ajoute que tout ne doit pas être accessible en prêt afin d'inciter les étudiants à travailler sur place en bibliothèque.

Mme LEMARCHAND souligne la nécessité du prêt pour les étudiants salariés notamment.

M. HIRSCHI évoque la question des fonds spéciaux, tel que celui de Jean-Pierre GIUSTO. M. HERBIN répond que ce fond aurait sa place au SCD.

M. BONNET rappelle qu'une date doit être fixée pour le transfert d'une partie du fond de la BI à Ronzier.

La convention pour l'intégration de la Bibliothèque de la FLLASH au sein du SCD est votée à l'unanimité.

CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UN DOUBLE DIPLÔME AVEC L'INSTITUT LINGUISTIQUE DE MONS

Le document relatif à cette convention étant incomplet, il est décidé de reporter l'étude et le vote de cette convention au prochain Conseil.

HARMONISATION POUR LES POINTS DE CREDITS LIBRES

M. HERBIN informe les membres du Conseil que cette question est au même moment débattue au CEVU.

A la FLLASH, dans quelques départements, il avait été décidé de valider 3 points de crédits une fois dans le cursus de Licence. La proposition du Président est de valider 3 points de crédits par semestre dans un module intitulé Citoyenneté, Sport et Culture géré sur le campus, avec un horaire réel avec évaluation et assiduité.

Mme LEMARCHAND intervient pour informer que la Commission Ethique et Société, récemment créée à l'UVHC, a engagé une réflexion sur cette question.

M. HIRSCHI, participant à l'élaboration de ce module, précise que la FSMS, composante pilote de ce module, propose une ossature sur laquelle d'autres options semestrialisées se mettent en place sous la forme d'ateliers de culture, ou d'engagements citoyens non rémunérés (exemple : participation au sein de la bibliothèque municipale) : ces options étant soumises à évaluation avec une note à l'appui.

M. ZIEGER considère que chaque département doit pouvoir décider, avec l'avis de l'équipe pédagogique référente, du nombre de points correspondant à l'option à intégrer dans le cursus, sinon les maquettes seraient à refaire avec le recalcul des points de crédits (cas de figure inenvisageable pour le service examens de la FLLASH).

M. HERBIN est favorable pour qu'on puisse garder l'équivalence d'une option pour chaque semestre à condition que ce soit une option « lourde » gérée par l'Université, contrôlée et contrôlable.

M. HIRSCHI précise qu'une Commission d'évaluation au niveau de l'UVHC, avec des représentants de chaque composante, sera mise en place pour assurer une égalité de traitement des étudiants.

Mme PETILLON évoque le problème qui se posera pour intégrer cette idée d'option dans les maquettes APOGEE.

Aux étudiants posant le problème du manque de choix d'options en LEA, Mme SFORZIN répond qu'il est erroné de dire que la filière LEA ne comprend pas de choix : à côté des matières obligatoires (matières d'application), il y a l'enseignement des langues qui constitue la différenciation. Le choix de fait (la diversité, l'éclatement, la différenciation) existait avant la réforme : « LEA c'est du choix ».

M. HERBIN termine ce débat en indiquant que cette question, loin d'être validée, même par le CEVU, dans la mesure où il s'agit d'imposer des choses aux composantes, mériterait d'être rediscutée lors d'une prochaine réunion de bureau. Il a par ailleurs précisé au Vice-Président Formation notre accord de principe mais avec la possibilité pour la FLLASH de décider « du prix ».

CONDITIONS DE DEROULEMENT DES EPREUVES D'EXAMENS POUR LES ETUDIANTS SALARIES

Il est apparu que certains étudiants salariés disposaient d'une demi-heure de plus lors de certaines épreuves d'examens.

Il est rappelé le principe d'égalité de traitement des étudiants.

CONDITIONS DE PRET DE MATERIEL AUDIO-VISUEL POUR LES ETUDIANTS DE RONZIER

Les étudiants de Ronzier sont amenés à emprunter du matériel audio-visuel pendant plusieurs jours pour réaliser des travaux pratiques à l'extérieur : cela implique un risque pour la FLLASH de récupérer ce matériel détérioré. Il s'agit donc de responsabiliser ces étudiants, surtout pour les matériels coûteux.

Il sera donc désormais exigé que chaque étudiant emprunteur de matériel verse une caution et qu'il puisse justifier d'une assurance personnelle.

Ce principe d'une cotisation d'assurance assortie d'une caution par étudiant est voté à l'unanimité.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2003-2004

M. HERBIN présente le projet de calendrier distribué en le modifiant quelque peu :

- **Rentrée (début des cours) : LUNDI 29 SEPTEMBRE 2003**
- **Semestre 1 : 13 semaines d'enseignement, du 29 septembre 2003 au 10 janvier 2004**
avec 2 semaines de vacances à Noël (du 22 décembre 2003 au 4 janvier 2004)
- **Examens : 3 semaines du 12 au 31 janvier 2004, dont la 1^{ère} semaine consacrée à la différenciation.**
- **Semestre 2 : 12 semaines d'enseignement, du 2 février au 15 mai 2004,**
avec 1 semaine de vacances d'hiver : du 23 au 29 février 2004
et 2 semaines de vacances de printemps : du 19 avril au 2 mai 2004
- **Examens : 3 semaines du 17 mai au 5 juin 2004, dont la 1^{ère} semaine consacrée à la différenciation.**

Mme PETILLON propose un autre projet, assez semblable au précédent, émanant du département d'Histoire :

- Rentrée (début des cours) : LUNDI 29 SEPTEMBRE 2003
- Semestre 1 : 12 semaines d'enseignement, du 29 septembre au 20 décembre 2003
avec 2 semaines de vacances à Noël (du 22 décembre 2003 au 4 janvier 2004)
- Examens : du 5 au 17 janvier 2003 (différenciation comprise)
- Pause d'une semaine : du 19 au 24 janvier 2003
- Semestre 2 : 13 semaines d'enseignement, du 26 janvier au 15 mai 2004
avec 1 semaine de vacances d'hiver : du 23 au 29 février 2004
et 2 semaines de vacances de printemps : du 19 avril au 2 mai 2004
- Révisions : semaine du 17 au 22 mai 2004
- Examens : du 24 mai au 5 juin 2004

Mmes MAILLOT et RINGEVAL, Secrétaires Pédagogiques, font remarquer qu'avec la rentrée fixée au 29 septembre 2003, elles disposeront de 2 semaines de moins pour l'élaboration des emplois du

temps ; période traditionnellement surchargée avec en parallèle l'accueil téléphonique et physique des étudiants pour les inscriptions pédagogiques.

M. QUINTARE fait remarquer qu'en outre la récupération des heures supplémentaires pour le personnel administratif n'est pas facile.

M. HERBIN précise qu'il s'agira le cas échéant d'imposer le service aux nouveaux arrivants afin de ne pas paralyser l'élaboration des emplois du temps.

M. BOUCHEZ pense qu'une solution peut être adaptée pour filtrer les appels téléphoniques (renvoi des postes sur un poste unique doté d'une messagerie avec dates de rentrée...). Les inscriptions pédagogiques pourraient être gérées par des étudiants rémunérés pour ce travail dans le cadre d'un tutorat d'accueil.

M. ZIEGER propose un calendrier privilégiant la semestrialisation :

- Rentrée : 6 octobre 2003
- Semestre 1 : 13 semaines d'enseignement, du 6 octobre 2003 au 17 janvier 2004
avec 2 semaines de vacances à Noël : du 22 décembre 2003 au 4 janvier 2004
- Examens : du 19 janvier au 7 février 2004
- Pause de 2 semaines du 9 au 21 février 2004 pour la correction des copies et les jurys
- 1 semaine de vacances d'hiver : du 23 au 29 février 2004
- Semestre 2 : 12 semaines d'enseignement, du 1^{er} mars au 5 juin 2004
avec 2 semaines de vacances de printemps : du 19 avril au 2 mai 2004
- Examens : du 7 au 26 juin 2004

Les étudiants élus au Conseil font une autre proposition de calendrier :

- Rentrée : 29 septembre 2003
- Semestre 1 : du 29 septembre 2003 au 17 janvier 2004, soit 13 semaines d'enseignements
avec 1 semaine de vacances du 10 au 16 novembre 2003
- Examens : du 19 janvier au 7 février 2004
- Semestre 2 : du 9 février au 22 mai 2004, soit 12 semaines d'enseignement
avec 1 semaine de vacances d'hiver : du 23 au 29 février 2004
et 2 semaines de vacances de printemps : du 19 avril au 2 mai 2004
- Examens : du 24 mai au 12 juin 2004

Après une longue discussion autour des différentes propositions présentées, il est décidé de mettre au vote 3 projets de calendriers :

- proposition de M. HERBIN : 11 voix pour
 - proposition de M. ZIEGER : 2 voix pour
 - proposition des étudiants : 7 voix pour
- 2 abstentions, 3 voix contre les 3 propositions

Après un 2^{ème} tour de vote, nous obtenons le résultat suivant :

- proposition de M. HERBIN : 12 voix pour
- proposition des étudiants : 7 voix pour

Le calendrier universitaire 2003-2004 adopté est donc celui de M. HERBIN

QUESTIONS DIVERSES

M. ZIEGER demande ce qui vient d'être décidé au CEVU en matière de points de crédits libres. M. GOUAZE, Membre du CEVU, précise que les UE libres, entre 2 et 3 par semestre, seront proposées en sport et informatique.

M. HERRERAS, Membre du CEVU, souligne le caractère intéressant du projet en informatique : il s'agit de donner une formation technique de 30 h aux étudiants pour qu'ils puissent assurer ensuite un stage de tutorat.

L'ISTV a décidé de ne rien changer et de proposer les UE libres au-delà de 30 ECTS.

Il est décidé de ne rien changer aux maquettes de la FLLASH.

M. HERBIN remercie les membres du Conseil et informe de l'inauguration prochaine de la Salle du Conseil Nicole CLEUET (après accord de M. le Président de l'UVHC).

La séance est levée à 19H15.

Etaient présents :

Collège A :	M. DESCARGUES-GRANT – J.C. HERBIN – J. HERRERAS – S. HIRSCHI A. SPIQUEL
Collège B :	M. ESCARABAJAL – N. LEMARCHAND - F. LICRAPI – C. PETILLON – R. WINTERMEYER – K. ZIEGER
Collège AITOS :	C. MAILLOT – M. MERLIN – P. QUINTARE – M. RINGEVAL.
Collège Usagers :	C. BLANC – T. CHAHRI – Y. DUVIVIER – M. GAYDA – A. JEANNIN - J.F. KETTERER – I. LOUAKED – A. MERCIER – V. MICHAUX.
Collège Personnalités Extérieures	M. GOUGUEC – N. HOUSSIER – C. NICOLAS – R. VANCEULEBROECK
Invités permanents :	E. BONNET - B. BOUCHEZ – S. GOUAZE - M. SFORZIN
Invités à titre exceptionnel :	L. DEVULDER et F. GILLES (B.U.)

Avaient donné pouvoir :

Collège A :	H. HORLING	à	J.C. HERBIN
	E. NOGACKI	à	S. HIRSCHI
	D. TERRIER	à	M. DESCARGUES-GRANT
Collège B :	A. FERGOMBE	à	M. ESCARABAJAL
Collège Personnalités Extérieures	M.P. DION	à	N. HOUSSIER

Absents excusés : A. DELMOTTE – C. LANCELLE